

## Où s'adresser ?

Vous pouvez contacter directement :

- **Les sages-femmes libérales**  
de votre secteur géographique  
en consultant les pages jaunes  
de l'annuaire téléphonique
- **L'association nationale  
des sages-femmes libérales :**  
@ [www.ansl.org](http://www.ansl.org)
- **La Cpm de Lot et Garonne**  
0 820 904 213  
du lundi au vendredi  
de 8h à 17h  
(0,12 euro/min)
- **La MSA de Lot et Garonne**  
0 811 654 700  
(coût d'un appel local, selon opérateur)
- **LE RSI**  
05 56 99 51 91
- **Le Réseau AIME 47**  
Réseau de soutien psychologique en  
période périnatale  
41 rue Palissy - 47000 AGEN  
Permanences de 9h à 12h au 05 53 48 28 04

# La sage-femme votre partenaire médicale du début de la **grossesse** aux premiers mois de votre **enfant**

solutions  
services

pour une relation plus simple au quotidien



## L'ASSURANCE MALADIE vous accompagne durant votre grossesse...



### Avant la naissance

L'Assurance maladie prend en charge à 100% :

> **7 examens obligatoires.** Le premier examen permettant de diagnostiquer et de déclarer votre grossesse, doit avoir lieu impérativement avant la fin du 3ème mois de grossesse.

*Ces examens peuvent être effectués indifféremment par un médecin ou une sage-femme.*

> **8 séances de préparation à la naissance**, dont un premier entretien, précoce et individuel et 7 séances en groupe ou individuelles (vous pouvez en bénéficier, que ce soit votre première grossesse ou non).

*Elles sont effectuées par une sage-femme ou un médecin.*

### La naissance

Le forfait accouchement est pris en charge à 100%. Cet acte est pratiqué, soit par un médecin, soit par une sage-femme, à domicile ou à la maternité.

### Après la naissance

L'Assurance maladie prend en charge :

> **les consultations post-accouchement** pour la mère et l'enfant faites par un médecin ou une sage-femme :

- *contraception,*
- *vaccination,*
- *prescription de certains médicaments et produits (prévus explicitement par les textes);*

> **l'examen post-natal** réalisé dans les 8 semaines après l'accouchement. Il peut être pratiqué par la sage-femme si la grossesse et l'accouchement se sont déroulés normalement.

> **la rééducation périnéo-sphinctérienne** faite par une sage-femme (au-delà du 90ème jour post accouchement, la sage-femme partage cette compétence avec les kinésithérapeutes).



## LA SAGE-FEMME, votre partenaire médicale

### Suivi de la grossesse

La sage-femme réalise les consultations, s'assure de votre santé et de celle de votre enfant, prescrit les examens et les thérapeutiques adaptés et si nécessaire un arrêt de travail.

### Préparation à la naissance

Elle accompagne votre couple dès le début de la grossesse, vous informe et vous conseille pour préparer physiquement et psychologiquement votre accouchement et l'arrivée de votre enfant.

### Accouchement

Elle est qualifiée pour accompagner et prendre en charge les naissances ne présentant pas de difficultés. En cas de problèmes, elle collabore avec le gynécologue-obstétricien, l'anesthésiste, le pédiatre.

### Allaitement

Elle vous conseille et vous soutient tout au long de votre allaitement.

### Travail en réseau

Elle collabore avec votre gynécologue-obstétricien et votre médecin généraliste si vous présentez une pathologie.

### Suivi à domicile pendant la grossesse

Elle surveille la bonne évolution de votre grossesse. En cas de pathologie et sur prescription d'un médecin, elle peut réaliser l'enregistrement du rythme cardiaque du bébé, des contractions et suivre la tension artérielle. Sur votre demande, elle peut pratiquer avec vous la préparation à la naissance.

### En cas de sortie précoce de la maternité

Sur votre demande, elle vous rend visite à domicile les jours suivant la naissance, s'assure de votre santé et de celle de votre bébé. Elle procède aux soins, examens et prescriptions nécessaires. Elle vous conseille et vous accompagne dans vos premiers pas de parents.

### Conseil en contraception

Elle vous guide dans le choix d'une méthode contraceptive après votre accouchement et peut vous la prescrire.

### Rééducation périnéale

Elle assure la rééducation post-natale, vous accompagne et vous guide dans votre récupération physique et psychologique.



Pour obtenir des conseils de votre sage-femme, contactez-la dès le 1<sup>er</sup> trimestre de votre grossesse pour choisir et planifier le suivi qui vous convient.